

## Le Bassin lance son « Plan climat local »



LA COMMUNAUTE de communes de Decazeville-Aubin a fait du développement durable un de ses chevaux de bataille. Dans ce cadre, on connaît déjà l'**Agenda 21 local**, qui renferme de nombreuses mesures visant à respecter l'environnement. La 18 e de ces mesures a pour déclinaison le « **Plan climat local** » (PCL). L'objectif de ce PCL est de diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, reprenant en cela les prérogatives, au niveau mondial, du protocole de Kyoto. Pour les porteurs de cette démarche qui s'est précisée ces dernières semaines, dont l'**élu Vert Jean-Louis Calmettes**, « les collectivités doivent donner l'exemple. Mais les efforts à faire sont importants, car la majeure partie du patrimoine public sur le Bassin date d'une époque où la question de l'énergie ne se posait pas en terme de maîtrise, mais de production. » Pour parvenir à l'objectif déclaré, **cinq actions ont été ciblées**. La

première a consisté à réaliser un **bilan des consommations énergétiques et des émissions de CO 2 sur les patrimoines communal et intercommunal**, afin de pouvoir mieux définir les sites les moins en phase avec cette philosophie environnementale. Le principe d'actions se décline en **trois axes** : **sobriété** énergétique (supprimer les gaspillages, changer les comportements...) ; **efficacité énergétique** (utiliser si possible les meilleures technologies au meilleur rendement) ; **énergies renouvelables** (substituer une part de la consommation énergétique classique par la biomasse, le solaire, l'éolien...).

Tout le monde concerné La deuxième action engagée s'est traduite par la visite de techniciens de l'**Agence régionale pour l'environnement (Arpe)**, qui sont venus récemment assurer une **formation** sur le sujet, réservée à une dizaine d'agents communautaires. La troisième action a pour objet l'**éclairage public**. Un diagnostic établi sur le territoire intercommunal a mis en évidence le poids important de ce secteur dans le budget des communes, près de 30 %, soit une part largement supérieure à la moyenne nationale des communes de 10 000 à 50 000 habitants (16 % du budget). Pour Jean-Louis Calmettes et les techniciens de la communauté en charge du dossier, « il convient donc de recenser l'ensemble des points lumineux de chaque commune afin de pouvoir créer une véritable base de données pour, en suivant, envisager un diagnostic encore plus précis et proposer des pistes d'actions à entreprendre pour corriger le tir. » La quatrième action **concerne les immeubles de l'office public HLM de Decazeville**, dont les « *points noirs* » seront identifiés et, en fonction des moyens financiers dégagés, partiellement ou totalement corrigés. Enfin, la cinquième et dernière action de ce Plan climat local touche au plus grand nombre, à savoir **les administrés**. A leur intention, **un guide de sensibilisation intitulé « Agir pour le climat » vient d'être édité**. Il est disponible auprès de la communauté de communes ou auprès des cinq mairies du territoire intercommunal. Grâce à ce petit livret, chacun peut s'amuser à déterminer les opérations simples d'économies d'énergie et de CO 2, que l'on parle transports, maison ou bureau.

Comme le souligne en conclusion et en insistant Jean-Louis Calmettes, « c'est là quelque chose d'important. Plus personne ne remet aujourd'hui en cause les dangers du réchauffement climatique. C'est donc à chacun, localement, de se prendre en main. Je le répète, les collectivités doivent donner l'exemple pour que le public fasse à son tour les efforts nécessaires pour sauver ce qui peut l'être. »

### Des aides déjà disponibles

DES AIDES financières pour les particuliers sont déjà disponibles dans le cadre du Plan climat local, **pour l'installation de chauffe-eau solaire**, ou pour tous travaux qui touchent aux économies d'énergie : changement de fenêtres ou mise en place de chaudières à condensation. Des techniciens de la communauté de communes sont à la disposition des personnes intéressées pour plus de renseignements, au 05 65 43 95 00.